



Quel avenir pour les services de publicité foncière et les pôles enregistrements ?

Rappel sur les missions concernées :

- L'enregistrement est une formalité et un impôt regroupant une mission d'assiette et de recouvrement.
- La publicité foncière a pour but de garantir la sécurité des transactions immobilières en portant à la connaissance de tous et en les rendant opposable les droits exercés sur les immeubles par la publication au fichier immobilier et la délivrance de renseignements certifiés sur les immeubles.

Pour la direction générale dans son souci permanent de rationalisation dans le cadre de la démarche stratégique, ces deux missions seraient très proches tant fonctionnellement que géographiquement !...

C'est ainsi que la dernière loi de finances a entériné le transfert au 1er juillet 2014 de la mission d'enregistrement des donations immobilières vers les services de publicité foncière (SPF).

Dans le Vaucluse depuis le déploiement de l'outil FIDJI, les SPF ont subi

de massives suppressions d'emplois anticipant d'hypothétiques gains de productivité, c'est un tiers des effectifs qui a été supprimés en 10 ans.

La dégradation des conditions de travail et d'exercice des missions s'est accentuée, matérialisé dans les SPF par l'augmentation exponentielle du délai de publication.

Les trois SPF du département sont sous perfusion constante de renforts EDRA, BNIPF, stagiaires doctorants, vacataires. En 2013 ils ont représentés environ un emploi à temps plein dans chacune des trois structures.

Le transfert des donations immeubles a été évalué par les agents des pôles enregistrements à trois emplois à temps plein soit l'implantation d'un emploi dans chaque SPF du département.

Pour la CGT FINANCES PUBLIQUES ce qui se cache derrière cette réforme c'est :

- Plus de charges dans des services déjà saturés ;
- Une polyvalence et une technicité accrue ;
- Une dégradation supplémentaire des conditions de travail ;
- La mise à jour d'un nouveau vivier potentiel pour de prochaines suppressions d'emplois par la DG au sein même des pôles enregistrements.

C'est pourquoi l'intersyndicale à l'initiative de la CGT FINANCES PUBLIQUES a demandé la tenue d'un comité technique local sur le sujet qui se déroulera le 6 juin 2014.

La CGT FINANCES PUBLIQUES dénonce et refuse le transfert de la mission sans les emplois correspondants .